

OBJET - Aménagement de la zone dite "Patates à Durand". -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dès la fin de cette année l'achèvement des travaux d'endiguement des Ravines des Patates à Durand et des Deux-Canons, complétant la canalisation de la Ravine du Butor, protégera de toute inondation 73 hectares, situés entre le Centre-Ville et Sainte-Clotilde, les pentes de Montgaillard et l'Océan Indien.

Il est acquis que des choix qui seront faits pour l'aménagement de ces terrains, dépendront en partie l'image de Saint-Denis, la qualité de la vie de ses habitants dans les décennies prochaines.

Le 12 Septembre 1979 à l'initiative de la Mairie de Saint-Denis, une première réunion a eu lieu, regroupant les élus de la Commune, les Services Techniques communaux, la Direction Départementale de l'Équipement, l'A.U.R. et la S.E.D.R.E., dans le but de définir une méthode de travail pour la détermination de la vocation à donner aux terrains des Patates à Durand.

La volonté d'une approche cohérente a conduit à définir un secteur d'étude débordant les terrains gagnés par les endiguements pour s'élargir à l'ensemble du secteur délimité par la Ravine du Butor et la Rivière des Deux-Canons, englobant donc le quartier du Butor, dont l'urbanisation lâche appelle une rénovation.

A la suite de cette réunion un document d'analyse du site a été élaboré par les Services Techniques de la Mairie.

Ce document qui a permis de situer les limites d'une intervention possible propose une série de schémas-type d'aménagement en partant de quatre hypothèses de développement : habitat, activités, loisirs, équipement communal et départemental.

Devant l'ampleur d'un tel projet je vous suggère que soit lancée une vaste campagne d'information du public avec une exposition illustrant quelques exemples d'aménagement possible et le recueil des suggestions.

Cette campagne s'accompagnerait d'une consultation officielle des associations et la présentation du sujet au travers des médias. Un concours avec prix, ouvert aux enfants des écoles, serait lancé parallèlement.

En tenant compte des différents avis, un Cahier des Charges pourrait alors être étudié par les Services Techniques, ce qui permettra au Conseil Municipal de lancer un concours (international ou restreint) sur l'aménagement de cette zone de Saint-Denis.

Je vous demande votre avis.

.....

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Nous proposons de faire une grande campagne, tout d'abord auprès de la population, puis auprès des associations, et enfin d'organiser un concours avec les enfants. Lorsque nous aurons rassemblé cette documentation, nous pourrons établir un Cahier des Charges, et décider alors en connaissance de cause. Il est évident que cette zone, qui constituait une coupure entre les parties Nord et Est de Saint-Denis, deviendra le "coeur" de Saint-Denis. Nous devons pousser la concertation le plus loin possible pour trouver la solution la plus conforme au désir des Dionysiens.

M. Marcel HOARAU - Avons-nous déjà la maîtrise de ces terrains ?

LE MAIRE - Certains de ces terrains appartiennent au Département.

M. DUPUIS - A l'occasion de l'étude de cette zone, je ferai une remarque importante. On a pu voir, pour la première fois, lors des dernières grosses pluies, un grand écoulement de la Ravine des Patates à Durand, qui a entraîné la formation à l'embouchure, d'un mascaret qui remonte jusqu'au pont de la Route Nationale 1, et dont le niveau atteint les deux tiers de

la hauteur de canal sous le pont. J'estime que, si le volume d'eau venait à s'accroître encore, cela pourrait causer des ennuis graves, et qu'il est certainement possible de trouver des solutions techniques pour remédier à ce problème. On peut déjà envisager que, dès la fin de la crue, un engin viendrait dégager rapidement cette embouchure de la Ravine à Patates à Durand. Nous avons d'ailleurs, le même phénomène, mais de façon plus spectaculaire, sous le pont du Butor. Cependant, il est beaucoup moins dangereux, car l'embouchure est plus large, et la force de l'eau a tendance à faire partir les éléments les plus denses qui se trouvent dans l'axe de sa course.

LE MAIRE - Je pense qu'un danger beaucoup plus grand surviendrait d'un éventuel raz-de-marée qui s'accompagnerait de grosses chutes d'eau. J'ai déjà signalé ce fait à l'Equipement.

M. Marc GERARD - Je voudrais que l'on remercie les personnes extérieures à la Mairie qui ont travaillé sur ce plan d'aménagement comme celles qui ont participé au P.O.S.

M. BOYER Eric - Quand se tiendra cette exposition des projets d'aménagement du site.

LE MAIRE - Dès que nous aurons l'accord.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE
